



École FACE School  
3449, rue University  
Montréal (Québec) H3A 2A8  
Téléphone : 514 350-8899  
[face.csdm.qc.ca](http://face.csdm.qc.ca) | [faceopp.com](http://faceopp.com)

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MARDI 19 JUIN 2018

---

### Étaient présents:

Direction :	Annie Lamarre, directrice Vincent Timpano, directeur adjoint Stéphany-Pascale Gauthier, directrice adjointe
Élèves :	Taowa Munene-Tardif
Enseignantes :	Marie-Ève Arseneau Julie St-Pierre Theodora Stathopoulos
Parents :	Geneviève Courcy, parent CSDM Geneviève Dodin, parent CSDM Anne-Karine Tremblay, parent CSDM Alyssa Kuzmarov, parent EMSB Sheena Bassani, parent EMSB
Représentante du service de garde :	Lise Leblanc
Représentante du personnel :	Valérie Lagrange

### Étaient excusés :

Allison Arius et Alexia Séguin, étudiantes  
Joe Cacchione et Zhivka Angelova, parents CSDM

---

### 1. Présences et ouverture de la séance

À 18h20, Anne-Karine Tremblay constate qu'il y a quorum et ouvre la séance.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

On passe le point 9.d. (Service de garde) juste avant les Affaires courantes du CÉ pour permettre à Mme Leblanc de quitter plus tôt. Le point de la direction sera abordé en tout dernier. L'ODJ tel que modifié est proposé par Geneviève Courcy, secondé par Julie St-Pierre. Pas d'opposition, adopté.

### 3. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2018

Proposée par Geneviève Courcy, secondée par Theodora Stathopoulos. Pas d'opposition, adopté.

### 4. Suivis à la liste d'actions du 8 mai 2018

Voir annexe A. Le T-shirt d'éducation physique estampillé FACE ne sera plus obligatoire, donc plus chargé aux parents, mais les élèves devront tout de même se munir d'un T-shirt d'une couleur spécifique, à déterminer.

## 5. Période de questions du public / Zone de réflexion

En l'absence de public, et compte tenu de la lourdeur de l'ODJ à couvrir, ce point est passé.

### 5.a) Rapport du service de garde

La liste des JP est présentée à nouveau, pour information, puisque la plupart des dates étaient hypothétiques lors de leur approbation. Anne-Karine Tremblay informe Lise Leblanc que plusieurs parents ont trouvé que la quantité de sucreries et friandises distribuées lors de la semaine du service de garde était exagérée, malgré que les activités proposées aient rencontré un vif succès et que les enfants ont grandement apprécié.

## 6. Affaires courantes de l'école

### a) Sorties éducatives

Un tableau récapitulatif des sorties à approuver est présenté.

Les sorties et activités suivantes sont proposées par Alyssa Kuzmarov, secondées par Lise Leblanc:

- sec.5 CSDM et EMSB : 9-11 novembre 2018, voyage à New York (450\$ / élève)
- 5e année CSDM et EMSB : 18-20 juin 2019, Jouvence (225\$ / élève)
- 4e-5e années EMSB : 22 juin 2018, Arbraska (gratuit pour les élèves mais total = 1516,25\$)
- Maternelles CSDM et EMSB : 20 juin 2018, pique-nique sur le Mont-Royal (gratuit)
- Maternelles CSDM et EMSB\* : 2 octobre 2018, Maison Théâtre (gratuit pour élèves CSDM, 8\$ / enfant EMSB)
- 3e-4e années CSDM et EMSB\* : 8 février 2019, Maison Théâtre (gratuit pour élèves CSDM, 9\$ / enfant EMSB)
- sec.4-5 CSDM et EMSB : début mars 2019 (dates exactes à confirmer selon les prix obtenus), environ 2500\$ / élève, campagnes de financement habituelles (ventes de savons, bulbes de vivaces, chocolat, Fundscrip, location du stationnement de l'école aux spectateurs des Alouettes)

Pas d'opposition, adoptées.

\* **NOTE** : la participation des élèves EMSB aux sorties Maison Théâtre du primaire CSDM est conditionnelle à la conformité du financement par les parents selon les nouvelles directives. À CONFIRMER d'ici la rentrée 2018.

Geneviève Dodin fait remarquer qu'il manque au tableau la sortie prévue le 21 juin 2018 des groupes 1F2 et 2F2, qui iront jouer au parc Jeanne-Mance en après-midi. Julie St-Pierre suppose que cette sortie ne nécessite pas de remplacement, ce qui explique qu'elle ne soit pas passée au CPEPE.

### b) Grille-matières

L'adoption a eu lieu par courriel en raison des délais serrés imposés par la EMSB. La grille a été proposée par Geneviève Dodin, secondée par Sheena Bassani. 1 abstention. Adopté à la majorité.

Alyssa Kuzmarov s'insurge sur la grille telle qu'elle a été votée, à ses yeux inacceptable au primaire, où le nombre de minutes d'enseignement en français est inférieur en 5e et 6e année au nombre de minutes d'enseignement en anglais, alors que le programme est supposé 50/50.

Elle se désolé par ailleurs que le poids des parents élus EMSB soit si faible au CÉ, pour un sujet qui les concerne strictement et où leur avis devrait compter au moins double.

La direction répond que sur *l'ensemble* des années du primaire, le français et l'anglais sont équivalents (plus de français en 1e et 2e année, autant exactement en 3e et 4e, un peu moins en 5e et 6e). Des efforts sont faits, et continueront d'être faits, mais l'école doit tenir compte de l'expertise de son personnel en poste. Lors des prochains départs d'enseignants, une attention particulière sera portée au recrutement de personnel francophone afin que toutes les minutes de français prévues au programme bilingue puissent être allouées à chacun des niveaux du primaire, mais les enseignants actuels ne peuvent pas être remplacés par d'autres.

La direction souligne par ailleurs que les décisions sont toujours prises dans le meilleur intérêt des élèves : si l'école n'est pas en mesure d'offrir un service de qualité, ou si des élèves ne sont pas suffisamment préparés pour un certain niveau de services éducatifs, alors il est inutile de le donner. Les membres de la direction demandent donc que les parents fassent preuve de patience sur ce dossier où doivent être pris en considérations aussi bien les désirs des parents que les besoins des élèves, la capacité de l'école à offrir un service, et les moyens mis à disposition par la commission scolaire. Ils encouragent les membres du comité bilinguisme à aller rencontrer le nouveau directeur adjoint Réal Heppelle dès qu'il sera en poste suite au départ de Vincent Timpano, afin d'organiser une rencontre parents-enseignants, où toutes questions pourraient être posées et beaucoup de réponses apportées, pour éviter le téléphone arabe et ses déformations. On s'entend pour qu'Alyssa Kuzmarov prépare prochainement une résolution de CÉ, à voter par correspondance, invitant l'école à maintenir prioritaires les efforts en vue d'atteindre les exigences d'un programme bilingue au volet EMSB primaire.

Concernant les critiques sur le poids du vote de chacun, la présidente souligne que le choix a été fait d'avoir un seul CÉ au lieu de 4, un seul CPEPE au lieu de 4, un seul OPP au lieu de 4 – afin de refléter le fait que nous partageons tous une bâtisse et un projet éducatif unique. Les choses sont imparfaites, mais les demandes des parents sont entendues, et des mesures sont prises de manière réaliste, dans la limite des moyens disponibles. Une enseignante souligne que cette grille ne concerne que l'année à venir, et que chaque année permet d'apporter des modifications.

### **c) Budget EMSB**

Vincent Timpano présente le document qui est un document officiel fourni par la EMSB, et se lit comme une prévision pour l'année à venir. Annie Lamarre précise que c'est peu ou prou le même concept que celui du pro-forma de la CSDM. Il invite les membres du CÉ à porter une attention particulière à la section "School Activities Fee Breakdown" car les montants ici consignés sont conditionnels à l'adoption des frais de scolarité, eux-mêmes conditionnels à la conformité aux directives récentes du MEES. Voir adoption en suite du point 6.f)

### **d) Budget CSDM**

Vote pris par courriel compte tenu des délais requis par la CSDM. Le budget pro-forma a été proposé par Geneviève Dodin, secondée par Valérie Lagrange. Deux abstentions, adopté à la majorité. Légère augmentation des postes de spécialistes pour l'an prochain grâce à des budgets jusqu'ici inutilisés.

### **e) Bilan des activités conjointes CSDM-EMSB**

Un tableau récapitulatif est présenté, dans lequel les enseignant-e-s ont consigné leurs initiatives



impliquant la participation de groupes des deux volets linguistiques. Les membres parents du CÉ s'avouent impressionnés par la quantité de projets qui sont réalisés en collaboration, une ampleur dont ils n'avaient pas conscience. La direction précise que certaines initiatives sont présentes depuis toujours (ensembles musicaux, équipes sportives, etc.) mais que certains projets sont tout nouveaux, créés à l'initiative des enseignant-e-s cette année (échange de cartes de souhaits, discussions thématiques, lectures partagées, etc.).

Geneviève Dodin félicite l'équipe-école d'avoir repris cette balle au bond, qui était au départ la raison d'être du comité Bilinguisme, avant que l'enjeu du FSL prenne toute la place dans ses démarches ; elle demande si la réciprocité linguistique est assurée dans les projets décrits, de sorte que si les élèves EMSB profitent d'échanges en français avec des groupes CSDM, l'inverse soit vrai aussi. On lui répond que c'est le cas, mais que l'accent continuera d'être mis sur cet aspect.

#### **f) Critères d'inscription 2019/2020**

La direction rappelle que la CSDM demande que les écoles à projets particuliers revoient leur politique d'admission en fonction de règles respectant l'universalité et l'égalité des chances, pour accueillir plus d'élèves à besoins particuliers. Les critères présentés ce soir sont les mêmes qu'en 2017/2018, puisque FACE s'inscrit déjà dans la politique d'admission visée par la CSDM (pas de sélection à l'entrée). Anne-Karine Tremblay, qui a suivi les débats du comité ad-hoc, souligne à ce titre que l'école peut se targuer d'être la seule école à vocation à y être conforme.

Geneviève Courcy soulève la contradiction apparente entre l'affirmation que l'école ne sélectionne pas les élèves, et l'exigence qu'ils aient un intérêt pour les Arts : la direction lui répond que c'est uniquement au secondaire que ce critère-là est pris en compte dans la demande d'admission. Au préscolaire et au primaire, ce sont bien plus souvent les parents qui ont cet intérêt, mais au secondaire, les jeunes commencent à s'orienter de façon plus personnelle. Un élève intéressé par la robotique ou le sport de haut niveau ne trouvera pas son compte à FACE, ce qui est normal et doit être respecté lorsqu'il le déclare dans son formulaire de demande d'admission, aussi bien par l'école que par les parents.

Anne-Karine Tremblay souligne que sur ce document, le critère de *paiement des frais d'inscription* est présenté comme fondamental et prérequis à la fréquentation de l'école, et demande dans quelle mesure cette exigence de paiement est conforme avec les directives émises la semaine passée par le MEES, qui semblent aller dans le sens inverse. La direction répond que celles-ci demandent aux écoles de réduire, *si possible*, les frais chargés aux parents dans le cadre des services éducatifs rendus. La portion payée par les parents au titre du programme Beaux-Arts de l'école (265\$) est analysée comme étant conforme, car il ne s'agit pas de frais *d'inscription* à proprement parler, mais de frais venant supporter des services rendus par des tiers, ou des biens fournis en lien avec le programme particulier, soit des dépenses autorisées en vertu de ce programme. Ils ne couvrent d'ailleurs pas la totalité des coûts engendrés par le programme (l'année 2017/2018 a notamment nécessité des achats d'instruments supplémentaires (>100,000\$) en raison de l'ajout de 4 groupes au primaire suite au changement dans l'indice de défavorisation du primaire CSDM). (L'école a dû ouvrir un groupe supplémentaire par niveau en 17-18 à cause du changement d'indice de défavorisation qui a amené un changement de ratio.)

Geneviève Dodin souligne toutefois l'Attendu qui stipule que "les objets spécialisés généralement coûteux requis pour l'enseignement des programmes d'études", ce qui semble s'appliquer directement aux instruments de musique, dont le coût ne devrait donc pas être répercuté sur les parents. La direction fait remarquer qu'on parle ici d'objets requis pour l'enseignement des

programmes *réguliers*, soit l'offre de services éducatifs *de base*. Dès qu'une école est régie par l'article 240 de la LIP, les objets ou services qui en découlent peuvent être facturés.

Pour le vérifier, Geneviève Dodin estime qu'il faudrait consulter la politique de la CSDM relative aux contributions financières, qui doit d'ailleurs, selon les directives du MEES, être communiquée aux écoles. La direction répond qu'elle n'existe pas encore, le seul document officiel est le Guide des bonnes pratiques dont il a déjà été question, émis à la suite du recours collectif contre les commissions scolaires, et dont les balises ont servi à l'équipe école dans la mise à jour des frais de scolarité.

Marie-Ève Arseneau demande si les frais de surveillance, eux, sont conformes à la LIP et aux directives. La direction répond par l'affirmative : normalement, au primaire, ces frais sont payés directement au service de garde, puisque ce sont ses employés qui assurent la surveillance. Au secondaire, dans une école régulière, un ou deux surveillants suffisent et leur salaire est habituellement absorbé dans le budget de l'école. À FACE, la structure de la bâtisse (cafétéria en haut, cour en bas, deux périodes de lunch différentes pendant lesquelles les élèves circulent partout) exige l'embauche d'au moins 15 personnes pendant 2h chaque jour pour assurer cette surveillance. Ces frais sont conformes car ce sont des frais de surveillance du dîner, ce que les écoles sont en droit de facturer. Il existe toutefois la possibilité de ne pas les payer, si l'élève s'engage à ne jamais demeurer dans l'école sur l'heure du midi, aucun jour de toute l'année scolaire.

Anne-Karine Tremblay souligne que le but n'est pas de mettre un terme au programme des Beaux-Arts, mais de s'assurer, en tant que Conseil d'établissement qui vote une série de frais facturables aux familles, que ces frais soient en conformité avec la LIP et les directives récemment émises, dans un esprit d'accessibilité de l'école publique à tous. La direction explique que les sorties présentées et votées plus tôt tiennent déjà compte de ces directives. Elle souligne au passage que l'école n'a pas encore annulé les réservations car on attend encore des précisions, mais si des sorties payantes sont approuvées alors qu'elles sont non conformes, alors l'école ne pourra combler le manque à gagner et sera contrainte de les annuler. Elle souligne que le financement des écoles est basé strictement sur le nombre d'élèves qu'elle accueille, pas sur les sorties qui sont prévues avec eux.

Anne-Karine Tremblay insiste toutefois sur son inconfort à adopter un montant de frais de scolarité 2019/2020 alors que des précisions sont encore attendues. Elle suggère une adoption conditionnelle à la conformité lorsque celle-ci sera prononcée par la CSDM et la EMSB, et d'ajouter une note au document Critères d'inscription à cette fin. Elle est secondée par Geneviève Courcy. Geneviève Dodin demande le vote. 8 pour, 3 abstentions. Adopté. (voir Annexe B)

À la lumière de cette adoption, le budget EMSB est également proposé par Geneviève Dodin, secondé par Theodora Stathopoulos. Pas d'opposition, adopté.

Geneviève Dodin insiste sur le fait que les récentes directives, telles que plusieurs acteurs les comprennent, sont une formidable porte ouverte dans laquelle les écoles à vocation devraient s'engouffrer pour réclamer un meilleur financement de leurs programmes. La direction rétorque que le MEES ne financera jamais les programmes particuliers car cela équivaudrait au principe des subventions accordées aux écoles privées. L'obligation qui échoit aux commissions scolaires d'offrir des services éducatifs concerne d'ailleurs uniquement les services de base, et non les projets particuliers : elles ne peuvent donc pas les financer en totalité elles non plus puisqu'elles



ne reçoivent pas actuellement le financement pour les soutenir. Ce genre de représentations serait plutôt à recommander au Comité de parents, ou bien à des regroupements de plusieurs CÉ, et non à un CÉ individuel. Theodora Stathopoulos ajoute que cette confusion existe depuis longtemps, et rend tout financement externe difficile, car le plus souvent, les donateurs estiment qu'une école devrait être financée par le MEES : c'est là tout l'intérêt d'une fondation.

### **g) Frais de scolarité (Frais chargés aux parents) 2018/2019**

La direction explique que la plupart des articles visés par les directives récentes avaient déjà été retirés en 2016/2017 (boîtes de mouchoirs, etc.).

Le seul article qui restait était le T-shirt d'éducation physique estampillé FACE : celui-ci ne sera désormais plus exigé. Par contre, les enseignants s'entendent pour demander une certaine discipline vestimentaire en cours de sport, et définiront une couleur de T-shirt que chaque élève devra porter pour le cours. Geneviève Dodin suggère le gris, de sorte que ceux qui possèdent déjà un T-shirt FACE puissent continuer à l'utiliser : la direction fera passer le message. On explique toutefois qu'au secondaire, le T-shirt devra être noir, car c'est une exigence du cours de danse. Cela évitera l'achat de deux chandails.

Geneviève Courcy demande si les mesures disciplinaires appliquées uniformément et insensiblement lors de l'oubli d'un T-shirt, alors qu'en sport ce sont les espadrilles qui revêtent une plus grande nécessité, continueront d'être appliquées de la même façon : Stéphanie-Pascale Gauthier souligne qu'il est déjà extrêmement difficile de faire respecter les quelques maigres règles qui existent à FACE. Il ne saurait être question de négocier à la pièce. Geneviève Courcy rétorque qu'une règle simple, ciblée, utile et compréhensible est plus facile à faire respecter qu'une multiplicité de consignes perçues comme inutiles.

Les listes de frais de scolarité exigés aux parents en 2018/2019 sont proposées, après correction de coquilles mineures, par Julie St-Pierre, secondée par Alyssa Kuzmarov. Une abstention. Adoptées à la majorité. On rappelle que les frais relevant du programme Beaux-Arts et de la surveillance du dîner ont déjà été payés par les parents de toute façon.

### **h) Règles de vie**

Aucune modification de fond n'a encore été apportée. Il est en grande partie identique à celui de 2017/2018, mis à part quelques coquilles et redondances. L'équipe-école devra se pencher sur trois aspects primordiaux lors de sa révision :

- code vestimentaire (on fait retirer la mention du T-shirt de sport obligatoire)
- protocole en cas d'absences ou de retards (les mesures mises en place cette année n'ont pas donné les résultats escomptés)
- usage des technologies.

Les règles de vie telles que présentées sont proposées par Geneviève Courcy, secondée par Julie St-Pierre. Une abstention. Adoptées à la majorité.

### **i) Plan de lutte contre l'intimidation**

La direction souligne que les parents en connaissent l'existence et le réclament lorsqu'ils sont (leur enfant) aux prises avec une situation d'intimidation. Plusieurs choses mentionnées dans le plan existant sont toutefois périmées, ou n'ont jamais été initiées. Le document a donc été révisé à la lumière de ce qui se fait actuellement à l'école, en collaboration avec le SPVM. Il sera peaufiné en septembre 2018, puis déposé sur le site web de l'école en plus d'être intégré au guide des

parents. Sera également préparé un formulaire de plainte et dénonciation, qui sera disponible au bureau 105 et au café étudiant.

#### **j) Protocole de lutte contre la toxicomanie**

La direction souligne qu'il n'est pas coercitif, mais vise essentiellement la réduction des méfaits, et l'accompagnement des jeunes et de leur familles. Un cartable est en préparation. Les parents ne seront contactés qu'en cas de certitude que le jeune est intoxiqué. Il leur sera fourni une trousse d'accompagnement.

#### **k) Éducation à la sexualité**

Le document fourni est la planification du MEES, celle de l'école n'étant pas prête. La conseillère pédagogique précise que la CSDM fournit une grande quantité de documents et d'accompagnement aux enseignants à ce sujet; la direction souligne toutefois qu'actuellement, il n'est pas clair qui donnera ces cours, ni comment. Leur contenu sera d'ailleurs condensé, comme l'est celui de tous les autres cours à FACE.

#### **l) Calendrier et rentrée 2018/2019**

Le calendrier est enfin finalisé, et le jour de la rentrée fixé au lundi 27 août 2018. Geneviève Dodin signale qu'il faut s'attendre à des absences ce jour-là, car la date a très longtemps été affichée sur le site de la CSDM comme étant le mardi 28 août. Les familles ont organisé leurs vacances en conséquence et ne peuvent pas toujours revenir en arrière. Elle se désole que le désaccord entre le syndicat des enseignants et la CSDM ait duré si longtemps et qu'on n'obtienne le calendrier officiel qu'à la mi-juin passée.

### **7. Affaires courantes du CÉ**

Rien à signaler.

### **8. Rapport de la direction**

Voir après les Rapports des membres.

### **9. Rapports des autres membres**

#### **a. Présidente**

Rien à signaler.

#### **b. Conseil des élèves**

Rien à signaler.

#### **c. Enseignants**

Rien à signaler.

#### **d. Service de garde**

Ce point a été couvert en ouverture de rencontre.

**e. Professionnels non-enseignants**

Rien à signaler.

**f. Comité de parents CSDM**

En l'absence de Zhivka Angelova, ce point est passé.

**g. Comité de parents EMSB**

Alyssa Kuzmarov n'a pas pu se rendre à la dernière rencontre.

**h. Comité de vigie**

Ce point est traité à huis-clos.

**i. OPP**

Rien à signaler.

**j. Fondation**

La vente de paniers de légumes bio aura lieu à la rentrée.

**k. Sous-comité bilinguisme**

Ces points ont été largement couverts dans la discussion autour de la grille matières EMSB.

**l. Sous-comité Promotion du secondaire**

Les Anciens ont été ciblés, et les entrevues commenceront très prochainement.

**m. Autres**

Rien à signaler.

**8. (décalé) Point de la direction**

Annie Lamarre souligne que 2017/2018 a été une année très chargée : importants mouvements de personnel à la rentrée -- qui se reproduiront en septembre 2018, avec l'arrivée de 27 nouvelles personnes -- ; concerts de musique ; murales et expositions d'arts plastiques ; présentations multidisciplinaires remarquables (*Enfantôme*, *Quatre Saisons...*) ; initiatives multiples d'enseignants comme Taptouche ; un projet NAOS (pour contrer le décrochage des filles) ; le projet LOVE ; invitation de Corps et Âme en mouvement ; projet de robotique CSDM/EMSB ; expo-sciences ; invitation de conteurs ; oiseaux de proie dans le gymnase ; voyages étudiants ; succès sportifs ; brigadiers au primaire ; nouveaux projets CSDM-EMSB ; tutorat par les pairs ; etc.

Au chapitre du travail de gestion également, beaucoup a été réalisé ou entamé : encadrement local ; protocole toxicomanie ; plan de lutte contre l'intimidation ; analyse de situation du projet éducatif (terminée, sera présentée à la communauté au cours de l'année prochaine) ; début de réflexion sur l'évaluation et la progression des apprentissages ; etc.

Annie Lamarre tire toutefois un bilan plus mitigé de sa propre activité de directrice d'école. La complexité du milieu fait en sorte que sa planification est passé de 3-5 ans à 15 ans et plus pour estimer arriver à un résultat satisfaisant en ce qui concerne l'offre de services éducatifs à sa clientèle scolaire. Cette complexité se retrouve dans toutes les sphères de son travail : ressources





humaines ; ressources matérielles ; ressources financières ; organisation logistique ; règles syndicales ; planification calendaire ; etc. Et, partout, elle retombe systématiquement sur un cul-de-sac majeur : la coexistence, sans collaboration, de deux commissions scolaires pour un même projet. Elle souligne que le dédoublement du travail vient beaucoup moins des traductions systématiques que de règles différentes qui empêchent de travailler de façon efficace : aucun arrimage du plan d'effectifs ; les projets, ressources techniques et ressources financières ne se complètent pas ; les calendriers légaux se contredisent ; etc.

Tout ceci engendre des coûts – financiers, mais aussi humains. Les directions adjointes sont prises dans la même situation et se débattent constamment avec des contraintes qui finissent toutes par ajouter à la complexité. Anne-Karine Tremblay analyse qu'en raison du dédoublement de tout ce qui est à faire, on ne voit pas tout ce qui est fait... ni tout ce qui n'est pas fait. Marie-Ève Arseneau utilise la métaphore de l'enfant en garde partagée dont les parents ne se parlent pas : FACE, dont le modèle ne rentre dans aucune case, est dans cette situation.

Le bilan d'Annie Lamarre est qu'en raison de la coexistence sans collaboration des deux commissions scolaires, l'école FACE n'offre pas, et ne pourra jamais offrir, le meilleur service possible (réussite scolaire, offre de services éducatifs, communication avec la communauté, etc.) si rien ne change. À ce cul-de-sac, trois sorties possibles :

- 1- la séparation complète des deux volets linguistiques de FACE, en deux écoles distinctes
- 2- une meilleure union des deux commissions scolaires (ententes syndicales, administration des ressources, systèmes informatiques, etc.)
- 3- le divorce de FACE d'avec ses deux "parents", afin de relever directement du MEES.

Annie Lamarre demande au CÉ de la soutenir dans sa démarche d'engager FACE dans la troisième voie.

Une enseignante applaudit cette analyse, qui rejoint en tout point ce qu'elle constate depuis plus de 25 ans : un manque total d'efficacité, où les enseignants font, individuellement, de leur mieux pour leurs élèves, et les administrateurs pour les enseignants, mais où collectivement, rien ne fonctionne. Elle souligne qu'en réalité, il n'existe que deux solutions, puisque l'arrimage n'a jamais fonctionné. Mais se lancer dans cette bataille requiert un énorme courage, et il est temps de la mener. Plusieurs membres du CÉ renchérissent.

Stéphany-Pascale Gauthier souhaite calmer les esprits en soulignant qu'il faut porter une attention particulière aux répercussions qu'aura cette bataille sur le milieu, répercussions qu'on ne peut pas prévoir : on ne veut pas que l'école se vide. Elle suggère aux membres du CÉ de se laisser un temps de réflexion, et d'aller chercher un conseiller stratégique pour aborder le tout. Anne-Karine Tremblay rétorque qu'il faudrait plutôt profiter de la période électorale pour sensibiliser la sphère politique : le manque de collaboration des deux commissions scolaires se reflète également dans le dossier de la délocalisation, la question est donc désormais mûrie à point.

Geneviève Dodin propose, secondée par Alyssa Kuzmarov, que le CÉ prenne acte de l'analyse présentée par la direction de l'école FACE, et qu'il s'adresse directement au MEES via un courrier à préparer dans les meilleurs délais. Elle se propose pour en faire un premier jet, à peaufiner et finaliser d'ici la fin de l'été pour qu'il puisse être envoyé à la rentrée, possiblement en même temps qu'un nouveau courrier au sujet de la délocalisation.



## 10. Affaires diverses

Rien à signaler.

## 11. Levée de l'assemblée

À 22h30, l'ODJ et les membres étant épuisés, Anne-Karine Tremblay décrète la levée de l'assemblée.

Prochaine rencontre du CÉ à fixer via Doodle, dans ou passé la semaine du 13 août. Dans la mesure du possible, elle sera précédée d'une rencontre des membres du Comité de vigie, et comportera une portion commune.

Geneviève Dodin  
1er juillet 2018



**ANNEXE A**  
**LISTE D' ACTIONS SUITE À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MARDI 8 MAI 2018**

No	Action	Responsable	Statut
1.	Mettre à jour le PV et liste d'actions du 03/04 et les partager sur le site web de l'école	Geneviève Dodin Annie Lamarre	Fait
2.	Préparer et envoyer le Journal Info Parents de mai 2018 (y inclure les informations d'avril)	Geneviève Dodin Anne-Karine Tremblay Annie Lamarre	Fait
3.	Établir un plan de match pour les événements Facetival / AGA / rencontres parents-enseignants en septembre 2018 (relancer la discussion)	Annie Lamarre Geneviève Dodin	Fait
4.	Établir une liste des traditions FACE à transmettre à la direction	Sheena Bassani	En cours
5.	Identifier des Anciens et les contacter pour entrevue filmée	Joe Cacchione Marie-Ève Arseneau <del>Jacques Archambault</del>	En cours
6.	Avec les enseignants concernés, discuter de la possibilité de ne plus exiger l'achat du T-shirt de sport pour enlever 10\$ des frais exigés aux parents	Annie Lamarre	Fait
7.	Préparer un dossier de présentation de l'école à destination de candidats membres de la communauté	Geneviève Courcy Anne-Karine Tremblay	En cours
8.	Faire circuler le document listant les critères d'admissibilité de demandes de financement soumises à la Fondation une fois prêt.	Sheena Bassani	A été transmis à la direction
9.	Publier sur le site de l'école les règles d'évaluation et de passage telles que révisées et en informer les parents dans le prochain Journal.	Annie Lamarre	À faire
10.	Fournir au CÉ la liste des initiatives des enseignants visant à une meilleure cohabitation et communication entre les deux volets linguistiques de l'école	Vincent Timpano	Fait
11.	Communiquer aux parents le changement de la date du concert des classes de primaire 1-2-3 CSDM	Annie Lamarre	Fait
12.	Soumettre des propositions réalistes en plus de la pétition visant à passer à des ustensiles et vaisselle réutilisables à la cafétéria.	Conseil des élèves	À faire
13.	Soumettre suggestions et recommandations individuelles relatives au PEVR de la CSDM via l'URL fournie	Tous	Fait
14.	Mettre à jour la politique de lutte contre l'intimidation de l'école (notamment cyberintimidation)	Annie Lamarre Vincent Timpano	Fait

**ANNEXE B**  
**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE FACE**  
**PRISE LORS DE LA RENCONTRE DU MARDI 19 JUIN 2018**

- Attendu que l'école FACE dispense un programme d'enseignement axé sur les Beaux-Arts, vocation particulière reconnue par le MEES ;
- Attendu que de nouvelles directives concernant la gratuité scolaire au primaire et au secondaire ont été émises par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au mois de juin 2018 ;
- Attendu que les frais d'inscription de l'école FACE sont autour de 500 \$ par enfant annuellement, variant légèrement selon le niveau scolaire fréquenté ;
- Attendu que parmi ces frais, une portion est réservée au programme particulier de Beaux-Arts dispensé à l'école, soit 210 \$ pour la maternelle et 265 \$ de la première année jusqu'à la dernière année du secondaire;
- Attendu que le Conseil d'établissement doit approuver les Critères d'admissibilité de l'école en vue de la rentrée scolaire 2019-2020;
- Attendu qu'il existe présentement un flou relativement à l'interprétation de ce que peuvent être les frais légaux chargés aux parents;

**Il est résolu de demander à la CSDM de valider la légalité des frais exigés par l'école FACE aux parents relativement au programme des Beaux-Arts et aux frais de surveillance en regard de la Loi sur l'instruction publique et des nouvelles directives émises par le Ministre de l'Éducation afin que le Conseil d'établissement puisse aller de l'avant en toute conformité dans l'adoption de ses Critères d'admissibilité pour l'année 2019-2020.**

Résolution proposée par Anne-Karine Tremblay, secondée par Geneviève Courcy. 8 pour, 3 abstentions. Adopté à la majorité.